



## Prises en charge des stages et formations IFJS\*

Organismes	Condition(s) d'octroi
le Pôle emploi	Le stagiaire doit être demandeur d'emploi et posséder un numéro d'identifiant Pôle emploi.
La région du domicile du stagiaire	Nous devons déposer sur des plateformes les devis demandés et attendre l'accord de prise en charge. Nous avons besoin de votre numéro d'identifiant Pôle emploi ainsi que de votre CV et d'une lettre de motivation.
L'employeur	Nous avons besoin du nom et coordonnées de l'entreprise ainsi que celles du stagiaire et une preuve de prise en charge (le bulletin d'inscription avec accord de prise en charge, un mail ou un devis signé).
Un OPCO (opérateur de compétences)	Suivant le domaine d'activité et branches, il en existe 11 : FAFSEA, AGEFICE, VIVEA, FIFPL, AGEFIPH, etc.

\*Toutes les formations et stages peuvent être pris en charge.